

Président

Joël BIANCO

Lycée Louis-le-Grand

123 rue Saint-Jacques

75005 PARIS

Tél : 01 44 32 82 00

joel.bianco@ac-paris.fr

Vice-Présidente

Mireille BASSO

Lycée Saint-Louis

44 Boulevard Saint-Michel

75006 PARIS

Tél : 01 53 73 73 00

mireille.basso@ac-paris.fr

Vice-Président

François BECKRICH

Lycée du Parc

1 boulevard Anatole France

69006 LYON

Tél : 04 37 51 15 51

francois.beckrich@ac-lyon.fr

Secrétaire général

Philippe TAMISIER

Lycée Masséna

2 avenue Félix Faure

06000 NICE

Tél : 04 93 62 77 00

philippe.tamisier@ac-nice.fr

Secrétaire générale adjointe

Delphine NIBAUDEAU

Lycée Victor Hugo

10 rue Victor Hugo

86000 POITIERS

Tél : 05 49 11 39 22

delphine.nibaudeau@ac-poitiers.fr

Trésorière

Hélène MARTINEZ

Collège Romain Rolland

8 avenue de Latte de Tassigny

30900 NÎMES

Tél : 04 66 02 90 00

helene.martinez@ac-montpellier.fr

Trésorier adjoint

André HARBULOT

Lycée Montesquieu

1, rue Montesquieu

72000 LE MANS

Tél : 02 43 76 93 20

Responsables correspondants

académiques

Rachel CANDOTTI (Thiers Marseille)

Laurent DONNAT (Lycée français international, Abu Dhabi AEFE)

Communication, événements

Stéphanie MOTTA GARCIA

Lycée Henri IV Paris

Communication sur réseaux sociaux

Julien CORDIER (Berthollet Annecy)

Webmaster

Pascal CHARPENTIER

Proviseur honoraire

# BULLETIN N° 98

Décembre 2025

## Avant le congrès de janvier 2026



« Pour qu'une chose soit intéressante, il suffit de la regarder longtemps »

Gustave Flaubert (1821-1880)

**APLCPGE**

**Lycée Louis-le-Grand**

**123, rue Saint-Jacques**

**75005 PARIS**

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable  
sur le site de notre Association : [www.aplcpe.fr](http://www.aplcpe.fr)

# Sommaire du bulletin n° 98

<i>Éditorial du Président</i>	Pages 3-5
<i>Programme du congrès de l'APLCPGE des 16 et 17 janvier 2026</i>	Pages 6-8
<i>Présentation des intervenants de la table ronde</i>	Pages 9-10
<i>Campagne d'adhésion 2025-2026</i>	Page 11
<i>Les statuts de l'association</i>	Pages 12-14
<i>Composition du CA 2025-2027</i>	Page 15
<i>Composition du bureau 2025-2027</i>	Page 16
<i>Liste des correspondants académiques 2025-2026</i>	Page 17
<i>Convocation à l'assemblée générale extraordinaire</i>	Page 18
<i>Convocation à l'assemblée générale ordinaire</i>	Page 19
<i>Compte rendu du comité de concertation et de suivi des CPGE</i>	Pages 20-23
<i>Lettre des directeurs des IEP d'Aix, Lille et Lyon</i>	Page 24
<i>Courrier de la Cour des Comptes</i>	Page 25



# EDITORIAL

## FILLES ET SCIENCES, VOUS AVEZ DIT QUOTAS ?

Moins d'un tiers des chercheurs scientifiques et à peine un quart des ingénieurs en France sont des femmes. Elles représentent seulement 25 % de l'effectif des classes préparatoires scientifiques<sup>1</sup> et 20 % des étudiants des écoles d'ingénieurs les plus prestigieuses (informations tirées du rapport sénatorial « *XX=XY, féminiser les sciences, dynamiser la société* » publié en octobre 2025). Le constat est sans appel : notre pays a du mal avec la féminisation des sciences. Le problème n'est pas nouveau et la situation n'évolue pas ou que très peu depuis plusieurs décennies. Que faire alors ? Deux rapports parus cette année ainsi que le plan d'action de la ministre Elisabeth Borne<sup>2</sup> proposent une approche plus volontariste.

La Délégation aux droits des femmes du Sénat va même jusqu'à préconiser l'instauration de quotas de filles dans l'enseignement supérieur scientifique, notamment en classes préparatoires. Les quotas, la discrimination positive, ne sont plus des sujets tabous en France, mais il reste difficile d'en parler sereinement. Et les évoquer dans nos établissements, c'est s'attirer aussitôt les foudres de nombreux opposants qui ont tôt fait de vous dresser une liste de contre-arguments d'autant plus redoutables qu'ils sont tous frappés au coin du bon sens et donc parfaitement recevables : tout ne peut pas se régler depuis les CPGE, qui ne représentent qu'un segment de deux ou trois années dans un parcours scolaire et d'études qui peut en compter plus de vingt-cinq. Si des quotas sont imposés à l'entrée en prépa, il faudra nécessairement agir en amont, car le vivier des filles n'est pas extensible, mais aussi en aval en adaptant les concours. De plus, une telle mesure risque de développer un sentiment de dévalorisation chez les étudiantes et d'injustice chez leurs camarades masculins, avec un risque d'accroissement des tensions

<sup>1</sup> Elles sont très peu nombreuses dans les filières scientifiques suivantes (par ordre décroissant de pourcentage) : MPSI, PTSI, MP2I et TSI.

<sup>2</sup> Février 2025 : « Filles et mathématiques : lutter contre les stéréotypes, ouvrir le champ des possibles », rapport conjoint de l'Inspection générale de l'Education, du Sport et de la Recherche et de l'Inspection générale des Finances – Mai 2025 : plan « Filles et maths » lancé par la ministre Elisabeth Borne – Octobre 2025 : « *XX=XY, féminiser les sciences, dynamiser la société* », rapport établi par la Délégation sénatoriale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

au sein des classes. Et puis, les adversaires les plus farouches de ce type de traitement préférentiel ne sont-ils pas bien souvent les jeunes femmes elles-mêmes ?

Quel que soit le bien-fondé de ces observations, il n'est pas inutile d'examiner aussi les avantages qu'il y aurait à mettre en place un système de quotas. Force est de constater que les mesures purement incitatives atteignent assez vite leurs limites et que la coercition, si elle peut gêner par son caractère brutal, a au moins le mérite de l'efficacité. La loi dite sur « la parité » du 6 juin 2000, qui a constraint les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes pour les élections municipales, régionales, sénatoriales et européennes, a permis d'obtenir très rapidement des résultats spectaculaires. Et si dans les premiers temps, certaines élues ont pu se sentir illégitimes, ce n'est clairement plus le cas aujourd'hui et personne n'oseraient leur faire un procès en incompétence. Où en serions-nous si cette loi n'avait pas été adoptée ?

Dans leur rapport, les sénatrices illustrent *a contrario* l'intérêt des quotas en montrant ce qui se passe lorsqu'on les supprime (p. 136-137). Elles s'appuient pour cela sur l'exemple des ENS qui n'étaient pas mixtes jusqu'en 1986 et pour lesquelles filles et garçons passaient des concours séparés. L'introduction du concours commun a eu pour effet un effondrement immédiat et durable du nombre de normaliennes dans les départements de mathématiques et de physique.

L'application de quotas peut aussi se faire de façon souple et réversible. Les rapporteuses parlent ainsi de contractualisation du ministère avec les établissements et d'expérimentations à différentes étapes de la scolarité. Le passage de première en seconde année leur semble un niveau d'intervention particulièrement pertinent car c'est là qu'on observe une importante déperdition, les filles s'orientant de façon très minoritaire vers les classes étoilées, c'est-à-dire les plus sélectives (ce phénomène est surtout observable en MP\* et MPI\*).

Mais l'effort pour plus d'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas qu'une affaire de politiques publiques. Les auteurs des rapports cités plus haut insistent sur l'importance de l'action des directions d'établissements et montrent que là où une volonté est à l'œuvre, les choses changent et la situation s'améliore, même si ce n'est que de façon modeste.

De fait, plusieurs leviers sont à notre disposition. Augmenter le nombre de places d'internat offertes aux filles des CPGE scientifiques est assurément un bon moyen de les attirer en les rassurant quant à leurs conditions de vie et d'études futures. Le recrutement des colleurs, qui pourraient être plus souvent des colleuses, constitue une autre piste intéressante. Et pourquoi ne pas s'autoriser à conduire des expériences où de façon ponctuelle les filles se retrouveraient entre elles ou tout au moins majoritaires ? Il est en effet établi que dans les secteurs non traditionnellement féminins, il faut respecter un seuil minimal de représentation des femmes pour prévenir les comportements sexistes<sup>3</sup>.

De façon générale, il est primordial de créer un environnement ouvert et serein, où les filles se sentent aussi légitimes que les garçons. C'est un équilibre difficile à trouver car il faut à la fois ne pas trop en faire pour ne pas instaurer un climat pesant de suspicion permanente, et ne pas minimiser en tentant de se convaincre que les problèmes sont chez les autres et

---

<sup>3</sup> Coline Briquet, « De la banalisation des violences de genre en écoles d'ingénieurs », in Cahiers du Genre 2019/1 n°66, p. 118.

que l'on n'est soi-même pas concerné. Dans l'article cité plus haut, l'auteure décrit les phénomènes de banalisation et de déni qu'elle a pu observer, de la part des hommes bien sûr, mais aussi des femmes, qui craignent d'être stigmatisées et mises à l'écart si elles s'opposent au groupe. Une prise de conscience et une vigilance de la part de tous mais aussi de chacun sont donc nécessaires.

La table ronde que nous avons prévue le 17 janvier prochain dans le cadre de notre congrès annuel (nos quatre intervenants vous sont présentés dans les pages suivantes) nous permettra de poursuivre la réflexion et les échanges sur ce sujet important. J'espère que vous serez nombreux à participer à ces deux journées à la fois studieuses et conviviales et vous souhaite d'ici là d'agréables fêtes de fin d'année.

Joël Bianco, président

# LE CONGRÈS de l'APLCPGE

**Vendredi 16 janvier 2026**

**Matin : au lycée Henri IV, 23 rue Clovis, Paris 5<sup>ème</sup>**



**9h30 : accueil café**

**10h00 : ouverture du congrès**

Présentation des résultats de l'enquête sur le bien-être et la réussite étudiants.

Préparation de la conférence de presse

Introduction de Claudia Senik, professeure à Sorbonne Université et à l'Ecole d'économie de Paris (PSE), directrice du Cepremap (Centre pour la recherche économique et ses applications).

**11h00 : travail en trois ateliers**

- Questions d'actualité (quelques thématiques qui pourront être abordées : ouverture des internats le week-end, filles et sciences en CPGE : exemples d'initiatives et d'expérimentations, stages en entreprise pour les CPGE ECG notamment...)
- Ressources à partager : quelles évolutions pour les ressources mises à disposition sur le site de l'APLCPGE ?
- Echange de pratiques (quelques thématiques qui pourront être abordées : dotations horaires, remplacements et congés, colles et rémunérations des surveillants, concours et surveillance...).

**12h30-14h00 : buffet au lycée Henri IV**

**14h00-16h00 : réunion plénière**

- Restitutions des ateliers
- Echanges autour de la question de l'amplitude d'ouverture des lycées et en particulier des internats le week-end, en présence d'un représentant de Régions de France.

**16h00-17h00 : conférence de presse autour des résultats de l'enquête sur le bien-être et la réussite étudiants. Tous les congressistes qui le souhaitent pourront y assister.**

**A 19h00 : cocktail dînatoire à bord de la péniche « Sans Souci » (péniche privatisée) avec circuit sur la Seine (2h30) et animation musicale (90 places maximum)**

**Samedi 17 janvier 2026**

**Au lycée Louis le Grand, 123 rue Saint-Jacques, Paris 5<sup>ème</sup>**



**8h30** : accueil café

**9h00** : assemblée générale extraordinaire

**9h30** : assemblée générale statutaire

**10h30** : pause-café

**11h00** : table ronde

**« Féminiser les études et les métiers scientifiques » avec :**

- **Dominique Vérien**, présidente de la délégation aux droits des femmes du Sénat
- **Catherine Sueur**, cheffe du service de l'Inspection générale des finances
- **Valérie Brusseau**, présidente de l'association « Elles bougent »
- **Romain Soubeyran**, directeur général de CentraleSupélec

**12h30** : buffet

**14h00** : fin du congrès

Selon l'article 3 des statuts, l'APLCPGE ne comprend que des membres actifs ou des membres honoraire à jour de leur cotisation.

**Adhésion en ligne**

<https://www.helloasso.com/associations/aplcpge/adhesions/adhesion-2025-2026>

**Inscription au congrès**

Veuillez vous inscrire au congrès à partir du site HelloAsso dédié au congrès 2026

<https://www.helloasso.com/associations/aplcpge/evenements/aplcpge-congres-2026>

**Votre inscription au congrès doit impérativement être faite avant le 9 janvier 2026**

## CROISIERE A BORD DE LA PENICHE « SANS SOUCI »



**Embarquement prévu au pied du Trocadéro (escale de Debilly) à partir de 19h.**

**Le bateau entièrement privatisé partira à 19h30** pour une croisière d'une durée de 2h30. A bord, accueil champagne offert par l'association, cocktail dînatoire (formule prestige : 20 pièces par personne avec un mini plat chaud) boissons softs, vins et soirée dansante. Le retour à quai, face à la Tour Eiffel, est prévu pour 22h, fin de la soirée 23h.

Pour les plus curieux, nous vous invitons à découvrir la "Sans-Souci" en cliquant sur le lien suivant <https://u.pcloud.link/publink/show?code=kZyCSP5ZN5b3Yub41K87Eq2YMnchTp3lP6Pk>

## **Dominique Vérien**



*Photo Sénat*

Dominique Vérien est ingénierie en travaux publics et ancienne élève de l'ESTP.

Elle est Sénatrice de l'Yonne depuis 2017 et présidente de la Délégation sénatoriale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Cette délégation a publié en octobre 2025 un rapport intitulé « XX=XY, féminiser les sciences, dynamiser la société ».

## **Catherine Sueur**



MENTION OBLIGATOIRE /  
RADIO FRANCE : CHRISTOPHE ABRAMOWITZ

Ancienne élève de l'ENA et diplômée de l'Ecole Polytechnique, elle est aujourd'hui cheffe de l'Inspection générale des finances. Elle est co-autrice du rapport « Filles et mathématiques : lutter contre les stéréotypes, ouvrir le champ des possibles » établi conjointement par l'Inspection générale de l'Education, du Sport et de la Recherche et l'Inspection générale des Finances et publié en février 2025.

## **Valérie Brusseau**



*Photo AEFinfo*

Ingénierie formée à l'ENSA, Valérie Brusseau est aujourd'hui directrice R&D chez l'équipementier Valeo après avoir travaillé dans l'industrie aéronautique et l'automobile. Elle est depuis 2023 présidente de l'association « Elles bougent ». « Elles bougent » a été créée en 2005 et a pour but de susciter des vocations vers les métiers scientifiques, techniques et technologiques auprès des filles.

## **Romain Soubeyran**



*Photo Paris Tech*

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, Romain Soubeyran est ingénieur général des Mines. Il est directeur général de CentraleSupélec depuis 2018. CentraleSupélec a adopté sous son impulsion un plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes à destination des étudiants et, pour les personnels, un plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

## CAMPAGNE D'ADHESION 2025 - 2026

Chère collègue, cher collègue,

Afin que notre association puisse continuer à peser sur l'avenir des classes préparatoires et pour bénéficier d'une information actualisée, il est important d'adhérer ou de renouveler votre adhésion pour 2025-2026.

Pour adhérer, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant et de vous laisser guider :

<https://www.helloasso.com/associations/aplcpge/adhesions/adhesion-2025-2026>

**Nous rappelons que l'APLCPGE bénéficie de l'agrément fiscal et que les cotisations ouvrent droit à une réduction d'impôt**

**Pour toute question relative aux adhésions ou à la participation au congrès, contacter notre secrétaire général : <mailto:philippe.tamisier@ac-nice.fr>**

## STATUTS

Les présents statuts ont été adoptés en assemblée générale constitutive réunie au lycée Claude Bernard à Paris le samedi 6 février 1993. Ils ont été modifiés par les assemblées générales du 14 décembre 1996, du 24 janvier 1998, du 16 janvier 1999, du 13 janvier 2007, du 2 février 2013 et du 18 janvier 2025 au lycée Louis-le-Grand.

### **Article 1 - TITRE ET LEGALITE**

**1.1** - Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une « Association des Proviseurs de Lycées à Classes Préparatoires aux Grandes Écoles » de l'enseignement public. Cette association est déclarée conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1er juillet 1901.

**1.2** - Son siège social est fixé au lycée Louis-le-Grand, 123 rue Saint-Jacques 75005 Paris.

### **Article 2 - OBJET**

L'association a pour objet :

**2.1** - d'étudier toutes les questions relatives à l'existence et au fonctionnement des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles, telles que ces classes sont définies par les textes réglementaires ;

**2.2** - d'être un lieu d'études, d'échanges et d'informations entre ses membres ;

**2.3** - de servir d'interlocuteur, pour les problèmes liés à ces classes, auprès des instances académiques et ministérielles, auprès des Grandes Ecoles et de leurs organisations, ainsi qu'auprès des associations de professeurs spécialistes.

**2.4** - Elle s'interdit de présenter sous son nom des candidats à quelque élection que ce soit et toute intervention personnelle concernant ses membres.

### **Article 3 : MEMBRES**

**3.1** - L'association est ouverte à tous les proviseurs et proviseurs-adjoints en activité des lycées publics comportant au moins une CPGE.

Elle accueille également, en qualité de membres honoraires, les proviseurs et proviseurs-adjoints adhérant à l'Association au moment de leur cessation d'activité, et en qualité de membres associés, des proviseurs et proviseurs-adjoints qui, par suite de mutation, ne possèdent plus de classe préparatoire dans leur établissement.

L'association accueille également les chefs d'établissement des lycées étrangers comportant des classes préparatoires aux grandes écoles.

Elle ne comprend que des membres à jour de leur cotisation.

**3.2** – L'adhésion à l'association couvre une période d'une année scolaire du 1<sup>er</sup> septembre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1. La campagne d'adhésion pour une année scolaire N débute au premier juin de l'année scolaire N-1.

**3.3** - Est considéré comme démissionnaire tout membre qui n'est pas à jour de sa cotisation

#### **Article 4 – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trente membres au plus (dans la mesure du possible, un par académie et deux retraités) élus pour une période de deux ans au cours de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an. Il peut également siéger sur convocation du président ou à la demande de la moitié au moins de ses membres.

##### **Modalités d'élection :**

Un appel à candidature est envoyé à tous les membres de l'association dans un délai de deux mois précédent l'AG. Les candidatures sont relevées par le secrétaire général qui en dresse une liste. Cette liste est proposée au vote des membres de l'association pour choix des trente membres, par correspondance ou sur place le jour de l'assemblée générale. Le bulletin de vote doit comporter trente noms au maximum, les autres ayant été rayés par les électeurs.

Il importe de préciser aux électeurs qu'il est souhaitable d'élire des représentants de toute la France, des proviseurs et des proviseurs-adjoints. Il est souhaitable également de veiller à la parité, autant que faire se peut. Enfin, il faut prendre garde d'élire des représentants de petites structures comme des plus grosses.

Seuls les membres à jour de leur cotisation pour l'année en cours peuvent être candidats.

Durant les deux années de leur mandat, les membres du conseil d'administration doivent être à jour de leur cotisation pour participer aux réunions.

Ne peut être à nouveau candidat un membre qui aurait été élu à un mandat lors de la précédente assemblée générale élective et n'aurait pas été adhérent durant la totalité des deux années de son mandat.

#### **Article 5 - BUREAU**

**5.1** - Un bureau est élu au sein du CA. Il comprend 12 membres (dont un retraité, dans la mesure du possible) et désigne en son sein un président, deux vice-présidents, un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint. Les fonctions de président et de vice-président sont occupées par au moins un membre en poste hors d'Île de France.

**5.2** - Ce bureau est élu pour deux ans. L'élection a lieu à bulletins secrets, au scrutin uninominal et à la majorité simple. En cas d'égalité, le siège est dévolu au candidat le plus jeune.

Le bureau est démissionnaire de fait si le rapport moral annuel n'est pas adopté en assemblée générale.

## **Article 6 - ASSEMBLEE GENERALE**

**6.1** - L'association se réunit en assemblée générale ordinaire une fois par an. Elle peut se réunir en assemblée extraordinaire soit sur décision du conseil d'administration, soit à la demande du tiers au moins de ses membres à jour de leur cotisation.

L'assemblée Générale fixe annuellement le montant de la cotisation sur proposition du bureau.

L'ordre du jour, établi par le bureau, est porté à la connaissance des membres de l'association un mois au moins avant la date de l'assemblée générale. Le bureau peut inscrire une question nouvelle ou urgente sans condition de délai.

**6.2** - En assemblée générale les votes sont personnels. Ils ont lieu à bulletin secret à la demande d'au moins un de ses membres.

## **Article 7 - PRESIDENT**

Le président en exercice a qualité pour représenter l'association et parler en son nom, qualité qu'il peut déléguer en cas de besoin à un membre du Conseil d'Administration. Il rend compte de ses actes devant le bureau, devant le conseil d'administration et devant l'assemblée générale.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par le vice-président ou, à défaut, par un membre du bureau désigné par ses pairs.

## **Article 8 – MODIFICATIONS / DISSOLUTION**

**8.1** - Le conseil d'administration procède au remplacement de tout membre démissionnaire du bureau.

**8.2** - Toute modification des présents statuts ne pourra être adoptée qu'en assemblée générale et à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

**8.3** - La dissolution de l'association est prononcée par un vote réunissant les deux tiers des membres adhérents.

**8.4** - Un règlement intérieur pourra être adopté en assemblée générale.

**Conseil d'Administration de l'A.P.L.C.P.G.E.**  
**Conseil d'administration 2025-2027**

Civilité	Nom Prénom	Fonction	Etablissement	Ville	Académie
M.	<b>ALLIES DE GAVINI Eric</b>	Proviseur	Lycée Lakanal	Sceaux	Versailles
M.	<b>ARRU Stéphane</b>	Proviseur	Lycée Raoul Follereau	Belfort	Besançon
M.	<b>BAQUIAST Paul</b>	Proviseur	Lycée Michelet	Vanves	Versailles
Mme	<b>BASSO Mireille</b>	Proviseure	Lycée Saint-Louis	Paris	Paris
M.	<b>BECKRICH François</b>	Proviseur	Lycée du Parc	Lyon	Lyon
M.	<b>BIANCO Joel</b>	Proviseur	Lycée Louis-Le-Grand	Paris	Paris
M.	<b>BLARDAT Stéphane</b>	Proviseur	Lycée Descartes	Tours	Orléans - Tours
M.	<b>BROYER Jean</b>	Proviseur	Lycée Victor Hugo	Besançon	Besançon
Mme	<b>CANDOTTI Rachel</b>	Proviseure	Lycée Thiers	Marseille	Aix-Marseille
M.	<b>CARBAJO Pierre</b>	Proviseur	Lycée Pasteur	Neuilly	Versailles
M.	<b>CHARPENTIER Pascal</b>	Proviseur honoraire			
M.	<b>CORDIER Julien</b>	Proviseur Adjoint	Lycée Berthollet	Annecy	Grenoble
M.	<b>D'ANGELO Maurice</b>	Proviseur	Lycée Pierre de Fermat	Toulouse	Toulouse
M.	<b>DELAMARE Patrice</b>	Proviseur	Lycée Pierre Corneille	Rouen	Normandie
Mme	<b>DEMARGER Sandrine</b>	Proviseure	Lycée Camille Vernet	Valence	Grenoble
M.	<b>DONNAT Laurent</b>	Proviseur	Lycée Français international	Abu Dhabi	AEFE
M.	<b>GUILBAUT Didier</b>	Proviseur	Lycée Camille Jullian	Bordeaux	Bordeaux
M.	<b>HARBULOT André</b>	Proviseur	Lycée Montesquieu	Le Mans	Nantes
M.	<b>LABORDE Christophe</b>	Proviseur	Lycée Victor Duruy	Paris	Paris
Mme	<b>MARTINEZ Hélène</b>	Principale	Collège Romain Rolland	Nîmes	Montpellier
Mme	<b>MOTTA-GARCIA Stéphanie</b>	Proviseure	Lycée Henri IV	Paris	Paris
M.	<b>MOUTONET Thomas</b>	Proviseur Adjoint	Lycée Albert Schweitzer	Le Raincy	Créteil
Mme	<b>NIBAUDEAU Delphine</b>	Proviseure	Lycée Victor Hugo	Poitiers	Poitiers
Mme	<b>RAGUET Adeline</b>	Proviseure	Lycée Paul Valéry	Paris	Paris
Mme	<b>REDINI Véronique</b>	Proviseure	Lycée Jean-Baptiste Say	Paris	Paris
M.	<b>TAMISIER Philippe</b>	Proviseur	Lycée Masséna	Nice	Nice
M.	<b>ZATAR Karim</b>	Proviseur	Lycée Français de Valence	Valencia (Espagne)	AEFE

## **Composition du bureau 2025-2027 de l'APLCPGE**

<b>Fonction</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>
Président	M.	BIANCO Joel
Vice-présidente	Mme	BASSO Mireille
Vice-président	M.	BECKRICH François
Secrétaire général	M.	TAMISIER Philippe
Secrétaire générale adjointe	Mme	NIBAUDEAU Delphine
Trésorière	Mme	MARTINEZ Hélène
Trésorier adjoint	M.	HARBULOT André
Webmaster	M.	CHARPENTIER Pascal
Responsable correspondants académiques	Mme	CANDOTTI Rachel
Responsable correspondants académiques	M.	DONNAT Laurent
Communication sur réseaux sociaux	M.	CORDIER Julien
Communication, événements	Mme	MOTTA-GARCIA Stéphanie

## Les correspondants académiques de l'APLCPGE

*Coordination des correspondants académiques : Rachel Candotti et Laurent Donnat*

Académie	Lycée	Ville	Nom	e-mail
AIX-MARSEILLE	THIERS	MARSEILLE	Rachel CANDOTTI	rachel.candotti@ac-aix-marseille.fr
AMIENS	LOUIS THUILLIER	AMIENS	Christophe GEORGES	christophe.georges@ac-amiens.fr
BESANCON	VICTOR HUGO	BESANCON	Jean BROYER	jean.broyer@ac-besancon.fr
BORDEAUX	CAMILLE JULLIAN	BORDEAUX	Didier GUILBAUT	didier.guilbault@ac-bordeaux.fr
CLERMONT-FERRAND	BLAISE PASCAL	CLERMONT FERRAND	Muriel FALIBARON	mfalibaron@ac-clermont.fr
CORSE	Giocante de Casabianca	BASTIA	Anne MALKA PUCCINI	anne.puccini@ac-corse.fr
CRETEIL	ALBERT SCHWEITZER	LE RAINCY	Thomas MOUTONET	thomas.moutonet@ac-creteil.fr
DIJON	CARNOT	DIJON	Valerie AUBRY	Valerie.Aubry@ac-dijon.fr
GRENOBLE	VAUCANSON	GRENOBLE	Michel KOZA	michel-arpad.kosa@ac-grenoble.fr
GUADELOUPE	BAIMBRIDGE	POINTE A PITRE	Jean DARTRON	jdartron@gmail.com
GUYANE	FELIX EBOUE	CAYENNE	Dominique BACHELOT	dominique.bachelot@ac-guyane.fr
LA REUNION	ROLLAND GARROS	LE TAMPON	Pascal MAILLOU	pascal.maillou@ac-reunion.fr
LILLE	HENRI WALLON	VALENCIENNES	Geoffroy FONTAINE	geoffroy.fontaine@ac-lille.fr
LIMOGES	GAY LUSSAC	LIMOGES	Jean-Marc COLOMBEAU	jean-marc.colombeau@ac-limoges.fr
LYON	ST JUST	LYON	Jean Pierre CHARROIN	jean-pierre.charroin@ac-lyon.fr
MARTINIQUE	BELLEVUE	FORT DE FRANCE	Raymond ALGER	ralger@ac-martinique.fr
MAYOTTE	BAMANA	MAMOUDZOU	Laurent PREVOST	laurent.prevost@ac-mayotte.fr
MONTPELLIER	HENRI IV	BEZIERS	Jean-Philippe PAPINEAU	jean-philippe.papineau@ac-montpellier.fr
NANCY-METZ	HENRI POINCARÉ	NANCY	Dominique SCHNITZLER	dominique.schnitzler@ac-nancy-metz.fr
NANTES	MONTESQUIEU	LE MANS	André HARBULOT	andre.harbulot@ac-nantes.fr
NICE	MASSENA	NICE	Philippe TAMISIER	philippe.tamisier@ac-nice.fr
NORMANDIE	CORNEILLE	ROUEN	Patrice DELAMARE	patrice.delamare@ac-normandie.fr
NOUVELLE CALEDONIE				
ORLEANS-TOURS	POTHIER	ORLEANS	Stéphane BLARDAT	stephane.blardat@ac-orleans-tours.fr
PARIS	JEAN BAPTISTE SAY	PARIS	Véronique REDINI	veronique.redini@ac-paris.fr
POITIERS	CAMILLE GUERIN	POITIERS	Isabelle GROLLIER	isabelle.grollier@ac-poitiers.fr
POLYNESIE FRANCAISE	PAUL GAUGUIN	PAPEETE	Isabelle DINAND	isabelle.dinand@ac-polynesie.pf
REIMS	CLEMENCEAU	REIMS	Bertrand FRANCOIS	bertrand.francois@ac-reims.fr
RENNES	CHATEAUBRIAND	RENNES	Sophie COLLEAUX	sophie.colleaux@ac-rennes.fr
STRASBOURG	HENRI POINCARÉ	NANCY	Dominique SCHNITZLER	dominique.schnitzler@ac-nancy-metz.fr
TOULOUSE	PIERRE DE FERMAT	TOULOUSE	Maurice D'ANGELO	maurice.d.angelo@toulouse.fr
VERSAILLES	LAKANAL	SCEAUX	Eric ALLIES DE GAVINI	eallies-de-gavini@ac-versailles.fr

Réf. : 2025-2026

Paris, le 15 décembre 2025

Le Président

à

A l'attention de Mmes et MM. les adhérents

Affaire suivie par : JB

Chère collègue, cher collègue,

Vous êtes invité(e) à l'assemblée générale extraordinaire de l'APLCPGE qui aura lieu

**Samedi 17 janvier 2026**

**À 9 heures**

**Dans l'amphithéâtre du lycée Louis-le-Grand**

Ordre du jour :

- Modification des statuts de l'association.

Merci d'avance pour votre participation et bien cordialement,



Paris, le 15 décembre 2025

Le Président

à

A l'attention de Mmes et MM. les adhérents

Réf. : 2025-2026

Affaire suivie par : JB

Chère collègue, cher collègue,

Vous êtes invité(e) à l'assemblée générale de l'APLCPGE qui aura lieu

**Samedi 17 janvier 2026**

**À 9h30**

**Dans l'amphithéâtre du lycée Louis-le-Grand**

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Fixation du montant de la cotisation pour l'année scolaire 2026-2027
- Questions diverses

Merci d'avance pour votre participation et bien cordialement,

123, rue St Jacques  
75231 Paris cedex 05  
Tel. 01 44 32 82 00  
aplcpge@gmail.com

Joël Bianco  
Président de l'APLCPGE  
Proviseur du lycée Louis-le-Grand

## CRR Comité de concertation et de suivi des CPGE du 13 mai 2025

Participants : Jean-Philippe AGRESTI, *Recteur de l'académie d'Orléans-Tours, représentant de la Conférence des recteurs* - Jean-François BEAUX, *Président de l'UPA* - Joël BIANCO, *Président de l'APLCPGE* - Rémy BOULARD, *Président de l'UPLS* - Jean Aristide CAVAILLÈS, *IGESR Doyen du groupe Physique-Chimie* - Denis CHOIMET, *Président de l'UPS* - Hélène COUDERT, *DGESIP A1-2* - Laure ENGELDINGER, *Cheffe du département des formations du 1er cycle (DGESIP A1-2)* - Julien GIRAUT, *Chef du bureau des lycées généraux et technologiques (DGESCO A1-2)* - Alain JOYEUX, *Président de l'APHEC* - Florent LE BOURHIS, *Président de l'UPSTI* - Pascal KIEFER, *Adjoint à la cheffe du département DGESIP A1-2* - Frédéric NAU, *Président de l'APPLS* - Laurent PATER, *membre de l'UPLS* - Jean-Marc PETIT, *Délégué général de RENASUP* - Géraldine SCHMIDT, *Conseillère scientifique et pédagogique* - Muriel POCHARD, *Sous-directrice des formations et de l'insertion professionnelle (DGESIP A1)* - Olivier SIDOKPOHOUE, *IGESR* - Jérôme TEILLARD, *IGESR Chef de projet Réforme de l'accès à l'enseignement supérieur*.

**Excusés** : Lamri ADOUI, *Président de France Universités et de l'université de Caen Normandie* - Laurent CHAMPANEY, *Président de la CGE* - Emmanuel DUFLOS, *Président de la CDEFI*.

**Diffusion** : membres du comité de concertation et de suivi des CPGE.

**P. J.** présentation de l'évolution des CPGE ATS Ingénierie Industrielle et Génie Civil et du concours ATS

### Rappel de l'ODJ

- Parcoursup - vœux CPGE et conventions de partenariat
- Bilan de l'évolution de la carte des CPGE pour la rentrée scolaire 2025 et évolution des effectifs des CPGE
- Information sur les classes ATS
- Questions diverses.

### 1. Parcoursup - vœux CPGE et conventions de partenariat

#### Enjeux :

- égalité filles/garçons ;
- déroulement de la phase d'admission dans les lycées.

**A venir : 23 mai : Note ministérielle sur les éléments statistiques (jointe au compte rendu).**

**Premières tendances pour 2025** : Le nombre de candidats continue d'augmenter (+7%), de même que le nombre de vœux formulés par lycéen. Cette tendance pourrait traduire une amélioration de l'orientation en fin de lycée, favorisant une prise en charge plus ciblée du projet d'études des élèves.

1/4

Pour cette année 2025, 151 168 candidats sont recensés, avec également une hausse du taux de confirmation des vœux. Il convient toutefois de rappeler qu'un vœu confirmé ne garantit pas son acceptation. On note une légère baisse du nombre de candidats aux classes préparatoires littéraires ainsi qu'aux prépas économiques et commerciales. A l'inverse, les filières scientifiques enregistrent une progression. Ces évolutions doivent néanmoins être analysées à la lumière des spécificités des différents publics, notamment avec l'intégration des candidats de l'AEFE.

**Enjeux des partenariats avec les universités :** L'un des enjeux majeurs cette année concerne le renforcement du suivi des candidats issus des CPGE en situation de réorientation. Ces étudiants représentent 6% des réorientations enregistrées<sup>1</sup>, parmi lesquels 64% proviennent des prépas scientifiques, 18% des prépas économiques et 18% des prépas littéraires.

Cette situation met en lumière la nécessité de mieux structurer et rendre plus lisible les passerelles entre les CPGE et l'université. Il s'agit également d'anticiper davantage les parcours de réorientation pour éviter des démarches tardives ou, par défaut via la plateforme Parcoursup.

#### **Des améliorations Parcoursup :**

- Les appréciations des enseignants gagnent en qualité, avec des avis désormais davantage tournés vers les perspectives d'avenir des élèves
- De nouvelles fonctionnalités ont été déployées afin de faciliter la projection des résultats et de mieux outiller les professeurs principaux dans l'accompagnement de leurs élèves tout au long de leur parcours.

**→Que les membres du comité n'hésitent pas à faire remonter toute remarque ou suggestion concernant l'outil, dans une démarche d'amélioration continue.**

#### **Questions et échanges**

- Comment harmoniser les pratiques en matière de reconnaissance des ECTS à l'échelle du territoire ? Cette question soulève également l'enjeu plus large de la régionalisation et de la coopération entre CPGE et universités ; un sujet stratégique sur lequel une progression concertée est essentielle. Plusieurs éléments de contexte doivent être pris en compte :
  - Un déficit d'acculturation persiste du côté des universitaires concernant le fonctionnement et les spécificités des CPGE.
  - Au sein des universités, deux problématiques se posent : 1) des étudiants perçoivent les CPGE comme un moyen d'éviter la première année universitaire ; 2) certains enseignants universitaires hésitent à valider des ECTS lorsque les enseignements dispensés en CPGE diffèrent de ceux proposés dans leur propre filière.

2/4

<sup>1</sup>Environ 183 000 candidats seront en réorientation en 2025, dont un tiers provient des parcours "PAS" et "LAS" (Parcours Accès Santé et Licence Accès Santé).

- La question de l'échelle de notations reste un obstacle : les notes attribuées en CPGE sont souvent jugées trop basses par les universitaires, ce qui nuit à la lisibilité des parcours. Une réflexion sur la mise en place d'une double notation, à la fois compatible avec les exigences des concours et lisible pour les établissements universitaires, pourrait être envisagée.

Des données complémentaires pourront être communiquées en septembre prochain pour répondre

notamment aux questions plus précises sur le nombre de vœux par filière ou apporter des précisions sur les candidats de CPGE en réorientation. D'aucuns s'interrogent sur l'évaluation dans le secondaire et l'impact des commentaires figurant dans les bulletins scolaires sur l'orientation des étudiants.

## **2. Bilan de l'évolution de la carte des CPGE et évolution des effectifs** (Cf. diaporama)

**Plusieurs sujets sont évoqués, en particulier :**

- Modification des parcours d'enseignements en ECG : 2 changements ont été actés en 1re année (Paris) et 5 autres ont été validés en 2e année, dans la continuité de 2024.
- Stratégie éventuelle de développement pour les classes TSI et BCPST : il s'agit de politiques locales.
- Promotion des garçons dans les CPGE littéraires : le plan « Filles et Maths », porté par Elisabeth BORNE, vise les CPGE scientifiques dans la perspective d'une égalité professionnelle femmes/hommes à l'issue de la formation d'ingénieur.

A noter également

- La promotion des grandes écoles reste un levier essentiel pour valoriser la filière CPGE.
- La formation d'ingénieur agronome à l'ENS des sciences agronomiques de Bordeaux (cf. arrêté du 7 février 2024 fixant les modalités d'admission post-bac en formation d'ingénieur agronome) qui présente des modalités d'accès particulières faisant l'objet d'un suivi spécifique.
- Le projet de CPES porté par le lycée Baggio (Nîmes), actuellement en cours de constitution et, à date, non reçu à la DGESIP.
- Projet de l'académie de Paris : Pas de projet présenté à la DGESIP.

## **3. Présentation de l'évolution des CPGE ATS Ingénierie Industrielle et Génie Civil et du concours ATS**

3/4

Suite à la présentation de la réforme des classes ATS par le doyen du groupe Physique-chimie de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), deux points à retenir :

- Un bilan de cette réforme pourrait être présenté l'an prochain.
- Un remerciement particulier est adressé par les associations de professeurs de CPGE concernés (UPS et UPSTI) à Jean Aristide CAVAILLES pour la qualité de la conduite des travaux, marquée par son écoute attentive et l'expertise de l'ensemble des parties prenantes.

#### 4. Divers

Le président de l'APLCPGE souhaite qu'une campagne nationale d'information sur les CPGE puisse être déployée pour sensibiliser plus particulièrement les lycéens issus de milieux défavorisés et les filles sur l'intérêt de candidater en CPGE. Cette formation exigeante permet en effet d'acquérir de solides méthodes de travail, de bénéficier d'une formation d'excellence qui permet des poursuites d'études intéressantes au-delà des grandes écoles auxquelles elle prépare.

Les directrices de Sciences Po Aix  
et Sciences Po Lyon  
Le directeur de Sciences Po Lille

à

Monsieur Joël BIANCO  
Président  
APLCPGE

Aix, Lille et Lyon  
Le 28 novembre 2025

Monsieur le Président

Les échanges menés avec les établissements organisateurs de la Banque d'épreuves littéraires (BEL) en vue de la préparation du concours 2026 ont révélé une modification structurelle des conditions de participation des établissements partenaires. Dans ce cadre, nous avons pris la décision de nous retirer du dispositif.

Nous ne serons, par conséquent, plus en capacité d'offrir des modalités spécifiques d'accès à notre cycle master pour les élèves de classes préparatoires admissibles ou sous-admissibles aux ENS. C'est à contrecœur que nous prenons cette décision, au regard de l'importance que revêt à nos yeux la valorisation des cursus d'élèves des classes préparatoires, notamment littéraires.

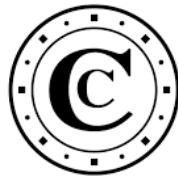
A ce titre, nous rappelons que l'ensemble des Instituts d'études politiques offrent des voies d'accès direct en master et que nos équipes demeurent toujours à disposition pour venir présenter ces débouchés aux élèves de CPGE relevant de vos lycées.

En restant à votre disposition pour toute question complémentaire que vous auriez, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Alessia  
LEFEBURE

Hélène  
SURREL

Etienne  
PEYRAT



## Cour des comptes

Le 8 décembre 2025

TROISIÈME CHAMBRE

**Le Président**

Dossier suivi par : Manuela Garbolino, greffière  
T 01 72 34 17 92  
[greffe3@ccomptes.fr](mailto:greffe3@ccomptes.fr)  
classes

Réf. : 2025-000363

Objet : enquête sur les classes préparatoires aux  
grandes écoles

à  
**Monsieur Joël Bianco**

Président  
Association des proviseurs de lycées à  
préparatoires aux grandes écoles  
Lycée Louis le Grand  
123 rue Saint-Jacques  
75005 PARIS

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, en application des articles L. 111-2 et L. 111-3 du code des jurisdictions financières, la Cour des comptes engage la réalisation d'une enquête sur les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

L'instruction est confiée à Madame Céline Prévost-Mouttalib, conseillère référendaire, Madame Sarah Descargues, conseillère référendaire en service extraordinaire, Madame Dorine Parravano, conseillère référendaire en service extraordinaire, en qualité de rapporteurs, assistées de Monsieur Gilles Pernias, vérificateur et de Monsieur César Veillon, datascientist. Monsieur Joël Montarnal, conseiller maître, assurera la fonction de contre-rapporteur.

Les rapporteurs pourront être amenés, dans ce cadre, à prendre votre attache pour échanger sur les positions de votre association relatives au modèle de formation des CPGE, à leur fonctionnement et à leur gouvernance, ainsi qu'à leur place dans l'enseignement supérieur. Cette rencontre pourra aussi être l'occasion d'évoquer les travaux et enquêtes conduits par votre association.

Je vous remercie pour l'accueil que vous leur réserverez.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus distinguée considération

**Nacer Meddah**

13 rue Cambon - 75100 PARIS CEDEX 01 - T +33 1 42 98 95 00 - [www.ccomptes.fr](http://www.ccomptes.fr)